



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL20-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### **20- MARCHÉ DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TERRAIN DE RUGBY EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC ÉCLAIRAGE – AVENANT N°1— AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par délibération n°19 du 5 février 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature du marché de travaux de création d'un terrain de rugby en gazon synthétique avec éclairage.

A l'issue de la procédure adaptée mise en œuvre, la Commission MAPA du 15 avril 2024 a attribué le marché au groupement SAS SPORTINGSOLS / SAS SOFULTRAP – 85250 SAINT FULGENT pour un montant de 848 955,85 € HT, selon les prix indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire de son offre variante.

Dans le cadre du chantier, à la demande du maître d'ouvrage et pour répondre notamment aux demandes du club, il convient de modifier certaines prestations du marché. Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les adaptations techniques suivantes :

- terrassements complémentaires suite à la découverte de matériaux inadaptés à la réalisation de la plateforme support du terrain synthétique (problématique de portance et de traficabilité) ;
- aménagement d'un espace d'accueil pour les spectateurs avec la réalisation de gradins et la pose de mobilier, y compris voirie et réseaux divers associés (bordures, caniveaux, etc.) ;
- installation de réseaux en attente en cas d'installation d'un local provisoire à l'entrée du site ;
- en limite du terrain synthétique côté boulevard, remplacement de la clôture hauteur 2 m par une clôture hauteur 6 m pour augmenter la sécurité vis-à-vis des usagers de la route.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de 40 991,43 € HT (selon devis n°24/09/862 du 13/09/2024).

Le nouveau montant du marché s'élève à 889 947,28 € HT, soit une augmentation de 4,83 % par rapport au montant initial de ce marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la délibération n°19 du Conseil municipal du 5 février 2024,

Vu le Budget principal 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport Christophe VERONNEAU,

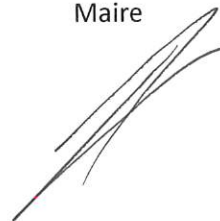
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 du marché de travaux de création d'un terrain de rugby en gazon synthétique avec éclairage décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024

Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024